

FINANCEMENT CPF

MENER À BIEN SON PROJET PROFESSIONNEL GRÂCE AU CPF

Le permis de conduire financé avec les droits à la formation.

Dans le cadre de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, la possibilité de préparer son permis de conduire auto B (hors permis B1 et BE) ou groupe lourd, transport de marchandises (C, C1 C1E), transport de voyageurs (D, D1, D1E) fait partie des formations éligibles au CPF.

Ce dispositif est accessible à tous: Demandeur d'emploi, Apprenti de plus de 15 ans, Salarié sous contrat CDD, CDI, intérimaire, à temps complet, partiel, saisonnier, intermittent du spectacle, Travailleur indépendant.

ATTENTION: Pour être prises en compte, les heures acquises au titre du DIF doivent être intégrées au CPF par le salarié avant le 31/12/2020.

Vous pouvez nous trouver sur le catalogue de l'application « mon compte formation »

Mission Locale

Sur dossier

Pôle Emploi

Sur Dossier

Stage de récupération de points

Voir sur votre contrat d'assurance si vous n'avez pas le droit attention cela est soumis à conditions

Aide de l'état pour les Apprentis

Soumis à conditions voir avec votre CFA